

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	25 novembre 2019	<b>Séance du : 18 décembre 2019</b>
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 18 décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<b>Votes : 28</b>	
Présents : 23	Pour : 28	
Absents : 17	Contre :	
Représentés : 5	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Bernard SAGNES (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurans Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Berthe BARRE (Ceyras) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX, Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Jean COSTES (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

### **Objet : Budget annexe du Théâtre – Décision modificative n°1**

Monsieur COSTE propose aux membres du Conseil communautaire de retenir les ajustements budgétaires suivants :

#### Dépenses de Fonctionnement :

- Chapitre 012 – Charges de personnel : augmentation de 12 500 euros liée aux embauches supplémentaires d'intervenants GUSO, le remplacement d'un congé maternité, l'augmentation de la part variable de CIA à 12% et les renforts suivants : lancement de saison et restitution des résultats dans le cadre de la mission de service civique de médiation culturelle sur le projet « Cuisine(s) Lab »,
- Chapitre 011 – Charges à caractère général : diminution de 3 000 euros compte tenu des prévisions d'exécution sur le chapitre,
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : diminution de 1 500 euros.

Recettes de fonctionnement

- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : augmentation de 8 000 euros de la subvention d'équilibre versée par le budget général.

Dépenses fonctionnement			Recettes fonctionnement		
Chap.	Désignation	DM n°1	Chap.	Désignation	DM n°1
<i>Rappel section fonctionnement – Total BP 2019</i>		<b>803 733,00</b>	<i>Rappel section fonctionnement – Total BP 2019</i>		<b>803 733,00</b>
Ch. 012	Charges de personnel	+ 12 500,00	Ch.75	Autres produits de gestion courante	+ 8 000,00
Ch. 011	Charges à caractère général	- 3 000,00			
Ch. 67	Charges exceptionnelles	-1 500,00			
<b>Total DM 1</b>		<b>+ 8 000,00</b>	<b>Total DM 1</b>		<b>+ 8 000,00</b>
<b>Total section fonctionnement</b>		<b>811 733,00</b>	<b>Total section fonctionnement</b>		<b>811 733,00</b>

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 11 décembre 2019.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**RETIENT** les ajustements budgétaires tels que présentés dans le tableau ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontois,



Jean-Claude LACROIX